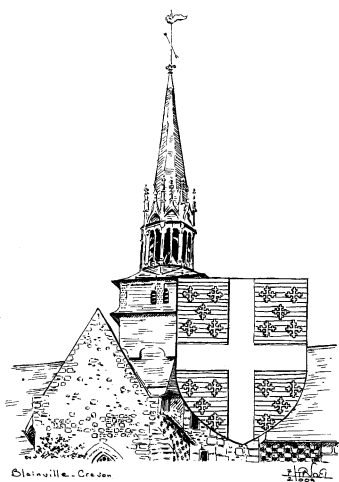


MAIRIE DE BLAINVILLE-CREVON



Code Postal : 76116

Téléphone : 02.35.34.01.60

Le 27 mars 2024

Préfecture de Rouen

Bureau des Finances Locales et du Contrôle
Budgétaire

Objet : *Note de présentation du Compte Administratif 2023*

1. Eléments de contexte :

L'article L2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles doit être jointe au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

D'autre part, la loi NOTRÉ du 07 août 2015 crée, en article 107, de nouvelles dispositions relatives à la transparence et la responsabilité financière des collectivités locales. Cette note répond donc à cette obligation pour la commune. Elle sera, comme le compte administratif 2022, consultable sur simple demande à l'accueil de la mairie aux heures d'ouvertures du secrétariat.

Le Compte Administratif 2023 a été voté le 26 mars 2024 par le conseil municipal et retrace l'ensemble des dépenses et des recettes de l'année 2023.

2. Compte Administratif 2022 de la commune :

Section de fonctionnement :

Dépenses

011	Charges à caractère général	356 682.69
012	Charges de personnel	334 199.02
014	Atténuation de produits	41 522.00
65	Autres charges	134 197.25
66	Charges financières	2 183.36
67	Charges exceptionnelles	0.00
68	Dotations aux amortissements	5 881.23
	Total	875 260.55
023	Virement à la section d'investissement	552 360.05

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les salaires du personnel municipal, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations, les participations aux organismes de regroupements et les intérêts des emprunts à payer. La somme du chapitre 023 contribue à l'autofinancement de la section investissement.

Recettes

013	Atténuation de charges	10 898.73
70	Redevances	76 165.86
73	Contributions directes	597 947.41
74	Dotations, Subventions	350 788.14
75	Autres produits	69 514.18
76	Produits financiers	3.76
77	Produits exceptionnels	0.00

Total **1 105 318.28**

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (cantine, garderie, location salle des fêtes et loyers), aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat et aux diverses subventions.

Section d'investissement :**Dépenses**

16	Remboursement emprunt en capital	80 280.86
20	Immobilisations incorporelles	42 453.94
21	Immobilisations corporelles	60 519.07
23	Immobilisations en cours	277 305.88

041 Opérations d'ordre 20 385.20

Total **480 944.95**

Pour 2023, les dépenses d'investissement concernent les travaux suivants :

- Création du cheminement piétonnier et aménagements de sécurité route de la Vieux -Rue
- Travaux d'effacement des réseaux et d'éclairage public route d'Arpentigny et route de Buchy
- Achat d'un ordinateur pour la bibliothèque de l'école
- Achat d'une épareuse pour les services techniques

Recettes

10	Recettes financières	90 140.97
1068	Excédent de fonctionnement capitalisé	71 262.92
13	Subventions d'investissement	11 322.27
040	Opérations d'ordre de transfert	5 881.23
041	Opérations patrimoniales	10 214.93

Total **117 559.40**

Pour 2023, les recettes d'investissement comprennent les dotations et fonds divers, les subventions liées aux travaux d'investissement ainsi que les excédents de fonctionnement capitalisés.

3. Niveau d'endettement de la collectivité :

La ville a actuellement 4 emprunts en cours qui ont été contractés afin de financer les différents projets d'investissement sur les dernières années.

Le capital restant dû au 1er janvier 2023 était de 270 070.16 € contre 294 323.26 € en 2022.

L'annuité de la dette en 2023 est de 82 464.22 €

4. Niveau des taux d'imposition :

Depuis plusieurs années, les taux n'ont pas été modifiés et ont été reconduits pour 2023.

Taxes foncières propriétés bâties	57.82 %
Taxes foncières propriétés non bâties	37.50 %

5. Effectifs de la collectivité et charges du personnel

Le personnel communal est composé de 8 agents titulaires et 2 non titulaires.

Les dépenses réalisées sur 2023 pour le personnel titulaire s'élèvent à 201 180.87 € et à 32 38.27 € pour le personnel non-titulaire.

LE MAIRE
Philippe PICARD